



CONTRAT PAS RESPECTÉ QUOI FAIRE ,

Par **GiuLa**, le 11/06/2013 à 00:30

Bonsoir à tout le monde,
tout d'abord je voudrais m'excuse pour les erreurs d'orthographe car je suis italienne et j'ai encore quelque difficulté à bien écrire en français (petit parenthèse une langue que je trouve très charmante).

J'essaye d'être plus vite possible à expliquer mon cas.

J'arrive en France en Octobre 2010, j'ai la chance de trouver travaille en Novembre 2010, je commence le 13 et je suis embouché en CDI jusqu'au Mai 2012 date de mon licenciement pour faut grave (abandon poste)

J'ai abandonné mon poste car après 18 mois de travaille je me suis aperçu (grâce à une collègue) que mon contrat n'était pas respecté et en plus que ça , la plus parte des info sur mon contrat son faux.

J'ai donc demandé à mon ex patron de réviser tous mes salaires et me payer ce qu'il manquait et je n'aurais pas porté plante et en plus j'ai demandé un licenciement à l'aimable que n'a jamais été respecté.

Après je suis tombé enceinte et je n ai plus eu le temps de m'occuper du procès pour éviter du stress pendant la grossesse/ Maintenant la petite a 4 mois et je veux porter plante contre mon ex patron mais je ne sais pas combien je peux demander et surtout sur quoi exactement les attaquer .

Je vous fait une liste des points qui je trouve pas correcte sur mon contrat et les fausses info déclarer

- ils ont déclaré que je suis française et que le jour avant le début de mon contrat j'ai passé une visite médicale ! faux je suis italienne ils étaient au courant car ma carte d'identité c'est un pièce d'identité italienne. Je n'ai jamais passé des visites en 18 mois de travail et pourtant je l'ai demandé plusieurs fois.
- mon contrat commence le 13 novembre à 10H30 ils m'ont payé à partir du 17 novembre car ils m ont dit que en France la première semaine d'essayée c'est gratuite! FAUX
- mon niveau c'était vendeuse catégorie 5 Brochure 3008 , j ai découvert que le taux était de 9.23 euro brut en 2010 et successivement en Mai 2011 9.50 euro brut , moi j'étais payé 8.28 euro brut (moins du smic)
- le niveau de vendeuse catégorie 5 ne correspond pas aux fonctionnes qui m'ont attribuées et marquées sur mon contrat car je n'étais pas vendeuse mais responsable du stand et j'étais responsable aussi du personnel (max 1 ou 2 vendeurs sur le mois de haute saison)
- les cognées payé ils étaient payées comme des jours normaux
- la plus parte des dimanches n'ont pas été payées

j'ai gardé une bonne partie des papiers comme quoi j'étais la responsable du stock , du merchandising , du personnel et de la caisse .

Je vous remercie en avance pour votre temps

Par **P.M.**, le **11/06/2013** à **08:27**

Bonjour,

En tout cas, l'abandon de poste est toujours une mauvaise méthode car il y a une autre manière de faire valoir ses droits...

Pour étudier sérieusement un tel dossier et fixer les indemnités que vous pourriez réclamer, ce n'est pas à mon avis sur un forum que cela peut se faire mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...